

AOO PIXEL 2026

Questions-réponses :

Questions	Réponses
<p>Question 1 : Bonjour. Devons-nous communiquer le formulaire RGPD lors de la remise de l'offre ?</p>	<p>Réponse au 26/05/2026 :</p> <p>Non, comme indiqué dans les pièces du marché (article 6.2 CCAP, page 31), cette fiche de traitement (annexe Formulaire RGPD) sera demandée au titulaire dès lors que la prestation objet d'un bon de commande implique un traitement de données à caractère personnel, en vue de sa mise au registre des traitements de l'acheteur.</p> <p>Elle est renseignée au démarrage du projet concerné, pendant l'exécution du marché.</p>
<p>Question 2 : Bonjour. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas d'acte d'engagement à communiquer à ce stade et que ce dernier sera adressé uniquement au candidat retenu. Merci pour votre réponse.</p>	<p>Réponse au 26/05/2026 :</p> <p>Nous vous confirmons qu'à ce stade, il n'y a pas d'AE à communiquer : il sera complété uniquement par les attributaires.</p>
<p>Question 3 : Au CCAP p.7 (règles générales 1 à 3), deux mécanismes semblent coexister :</p> <ul style="list-style-type: none">• un tourniquet par projet selon l'ordre de classement ;• une sollicitation systématique préalable du titulaire classé n°1 avant recours aux suivants.	<p>Réponse au 26/05/2026 :</p> <p>La règle est un bien un tourniquet défini à l'article 2 du CCAP (p 6 à 8) : « Les projets sont successivement attribués aux différents titulaires de l'accord-cadre suivant l'ordre du classement ». En l'espèce, et sous réserve des cas particuliers dérogatoires prévus</p>

<p>Pouvez-vous préciser quel mécanisme prévaut en pratique pour l'attribution des nouveaux projets (tourniquet direct vs sollicitation prioritaire du rang 1)</p>	<p>au CCAP, l'attribution du premier projet est faite au titulaire de rang 1. Les projets suivants sont attribués successivement aux autres titulaires en fonction du classement. Le titulaire de rang 1 sera sollicité à nouveau après la fin du cycle de tourniquet.</p>
<p>Question 4 : Section 2 - a) "Il est attendu du soumissionnaire un panel représentatif de CV. Pouvez-vous confirmer que celui-ci peut constituer une annexe, non comprise dans les 40 pages du CRT ?"</p> <p>Question 8 : Vous indiquez en introduction du document : "L'offre complète, annexes comprises, ne devra pas excéder 40 pages". Vous précisez également (Section 3.c) que le soumissionnaire présente le projet de PAS, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La structure type du PAS, couvrant a minima : périmètre, analyse de risques, mesures de sécurité, gestion des incidents, plan de réversibilité sécurité • Un ou plusieurs exemples de PAS <p>Cette demande descriptive (un ou plusieurs exemples de PAS) nous semble difficilement compatible avec la contrainte de 40 pages maximum.</p> <p>Question 9 : Vous indiquez : - "Chaque item pourra être complété par tout document ou élément que le soumissionnaire jugera utile à la bonne compréhension de son offre".</p>	<p>Réponse au 29/05/2026 :</p> <p>L'offre présentée dans le CRT ne devra pas dépasser 40 pages hors annexes (CV, exemple de livrables, PAS) et hors sommaire, page de garde.</p> <p>La mention « annexes comprises » est supprimée du CRT.</p>

<p>- Ainsi que (section 1.c) "Pour les projets présentés en b), le soumissionnaire fournit les éléments suivants : des exemples de livrables produits dans le cadre de ces projets" Ces documents complémentaires seront-ils considérés pour évaluer un nombre de pages < 40</p> <p>Question 11 : Sommes-nous bien d'accord que l'annexe Plan Assurance Sécurité Intégral - initialisé pour le marché ne rentre pas en compte sur les 40 pages maximum annexes comprises</p> <p>Question 14 : Est-ce que le PAS est comptabilisée dans les 40 pages maximum (annexes incluses)</p> <p>Question 15 : Est-ce que les 40 pages incluent la page de garde et le sommaire ?</p> <p>Question 16 : Les CV sont-ils comptabilisés dans la limite des 40 pages ?</p>	
<p>Question 5 : Section 2 - a) Y a-t-il un format de CV à privilégier : format synthétique en 1 page ou format détaillé ?</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026 : De préférence, 1 page maximum par CV.</p>
<p>Question 6 : page 1 "Concernant votre exigence suivante : "En cas de groupement, le soumissionnaire décrit les dispositifs portés par chacun des membres du groupement, en précisant la répartition des responsabilités." Peut-on faire un chapitre dédié d'introduction permettant d'y répondre (avant la SECTION 1) ?"</p>	<p>Réponse au 1^{er} juin 2026 : Le tableau de répartition des prestations en cas de groupement est à compléter dans le formulaire DC1 (Rubrique E).</p>
<p>Question 7 :</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026 :</p>

Est-ce que vous pourriez nous accorder un délai supplémentaire d'au moins 2 semaines pour nous permettre de vous faire une réponse de meilleure qualité svp ?

Question 22 :

Madame, Monsieur, Dans le cadre du marché PIXEL_2026, je sollicite un report de l'échéance de deux semaines, ce délai nous permettrait de finaliser le dossier. Je vous remercie de votre accord.

Question 25 :

Bonjour, est-il possible d'obtenir un délai supplémentaire de 2 semaines pour la réponse à l'appel d'offres ?
Cordialement,

Question 39 :

Bonjour, serait-il possible d'obtenir un délai de 3 semaines supplémentaires pour la remise de l'offre prévue initialement au 22 juin. Je vous en remercie par avance.

Non, il ne sera pas accordé de délai supplémentaire sur cette procédure.

Question 10 et 52 :

Concernant les deux démarches de conception et de développement d'un service numérique développé en open source, dans une approche produit ou lean start-up ", il est indiqué (section 1.b) :

"Projet 1 : un service développé en open source, dont le code source est accessible publiquement ;

Projet 2 : un service développé pour le compte d'une administration publique ou d'un opérateur de l'État"

Ainsi seul le projet 1 est concerné par un code source accessible publiquement.

Cependant vous précisez également (section 1.C) : "

Réponse modifiée au 15 juin 26 :

Les deux projets sont concernés par l'accès au code source.

- Projet 1 : un service développé **en open source**, dont le code source est accessible publiquement ;
- Projet 2 : un service développé **de préférence en open source** pour le compte d'une administration publique ou d'un opérateur de l'État.

<p>"Pour les projets présentés en b), le soumissionnaire fournit les éléments suivants : Les liens vers les dépôts de code source associés"</p> <p>Les deux projets ou bien seul le projet 1 sont concernés par l'accès au code source ?</p> <p>Question 26 et 52 : Dans le libellé suivant : "Présentez deux démarches de conception et de développement d'un service numérique développé en open source, dans une approche produit ou lean start-up : • Projet 1 : un service développé en open source, dont le code source est accessible publiquement ; • Projet 2 : un service développé pour le compte d'une administration publique ou d'un opérateur de l'État" Pouvez-vous confirmer que seul le Projet 1 doit être en open source, et que cette exigence n'est pas appliqué au Projet 2 ?</p>	
<p>Question 12 : De manière générale, devons-nous considérer que le panel représentatif de CV anonymisés attendu se limite aux principaux métiers du marché suivant développement, design, product management, données et IA, exploitation, expertise technique, accessibilité et aux séniorités attendus ?</p> <p>Question 18 :</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026 :</p> <p>Pour établir le panel représentatif de CV, il faut se référer à la liste des profils de l'annexe « profils attendus »</p>

<p>Pouvez-vous nous confirmer que le panel de CV représentatif doit s'appuyer sur les profils mentionnés dans l'annexe 2 du CCTP « Profils attendus » ?</p>	
<p>Question 13 : L'administration fournit elle les postes de travail ainsi que les serveurs permettant d'héberger l'environnement de développements ?</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026 :</p> <p>Serveurs : dans la majeure partie des cas, oui. L'administration met à disposition la plateforme d'intégration continue, ainsi que des environnements d'intégration, recette, formation et préprod - mais pas dans toutes les situations. Postes de travail : par défaut, les prestataires utilisent leur propre matériel.</p>
<p>Question 17 :</p> <p>Les formules des cellules i16 et i17 semblent erronées. L'une indique une erreur de référence et l'autre n'a pas la logique des cellules adjacentes. Pouvez-vous nous confirmer s'il y a une erreur ? Le cas échéant pouvez-vous nous envoyer une nouvelle version du BPU ?</p>	<p>Réponse au 1^{er} juin 2026 :</p> <p>Les erreurs de formules constatées sur les lignes 16 et 17 sont corrigées. Un nouveau BPU est mis en ligne sous le nom "PIXEL_BPU_v2.xlsx" <u>qui annule et remplace le fichier</u> "PIXEL_BPU.xlsx"</p>
<p>Question 19 :</p> <p>Pouvez-vous nous confirmer que nous devons fournir un CV par niveau d'expérience (junior, confirmé et senior) ?</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026 :</p> <p>C'est au candidat de déterminer la séniorité des profils qu'il souhaite présenter dans son offre. Ce panel de CV est l'un des éléments évalué dans le critère composition et organisation des équipes.</p>
<p>Question 20 :</p>	<p>Réponse au 1er juin 2026 :</p>

<p>Pouvez-vous nous confirmer que nous pouvons utiliser notre propre template de CRT, sous réserve du respect du cadre imposé (chapitrage, police et marges standards)</p> <p>Question 21 : Bonjour, Est-ce qu'il est possible d'utiliser notre propre modèle de document à partir du moment où nous respectons l'ensemble des consignes du Cadre de Réponse Technique ? Cordialement,</p>	<p>Vous pouvez utiliser votre propre document en respectant les consignes du CRT.</p>
<p>Question 23 :</p> <p>Pourriez-vous clarifier l'exigence concernant la Plateforme technique de sourcing ? S'agit-il obligatoirement d'une plateforme de freelance ou l'exigence peut-elle recouvrir une ou plusieurs approches visant à accéder rapidement à un vivier structuré et qualifié de profils ?</p> <p>Question 33 Le critère a) « Plateforme technique de sourcing » est mentionné uniquement dans le CRT, sans autre précision dans le DCE, notamment dans le CCTP. En l'absence d'éléments complémentaires, pourriez-vous préciser la nature de l'outil attendu ? S'agit-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une plateforme d'intermédiation mise à disposition du bénéficiaire, lui permettant de déposer ses besoins et de consulter des profils ? <p>Ou bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'outil interne utilisé par le prestataire pour ses opérations de sourcing, dont vous souhaiteriez une présentation ? 	<p>Réponse au 12 juin 2026 :</p> <p>Il peut s'agir d'une plateforme de freelance/ technique ou d'un autre outil permettant d'accéder de manière équivalente à un vivier.</p> <p>C'est au candidat de déterminer l'outil qu'il va proposer et qui sera le plus facilitant pour le prescripteur. Nous évaluerons les fonctionnalités, les modalités d'accès, son expérience utilisateur.</p>

<p>Question 34 :</p> <p>Afin de mieux qualifier les attentes fonctionnelles et techniques liées à la plateforme, pouvez-vous préciser les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le bénéficiaire souhaite-t-il pouvoir déposer directement ses besoins sur la plateforme lui-même et bénéficier des services de sourcing de la plateforme ? 2. Les prescripteurs souhaitent-ils traiter eux-même les candidatures reçues via la plateforme ? 3. Quels éléments précis souhaitez-vous évaluer concernant le caractère opérationnel et technique de l'outil ? 4. Le bénéficiaire aura-t-il des accès sur chaque plateforme de chaque groupement attributaire pour le suivi des prestations ? 	
<p>Question 27 :</p> <p>Y a t-il un référent écoconception DNUM ? Quel est son rôle et son intervention au sein des projets ?</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026 :</p> <p>Oui il y a un référent écoconception, dont le rôle est de suivre l'avancée de la prise en compte du sujet.</p>
<p>Question 28 :</p> <p>"Pour l'écoconception, disposez-vous d'un guide et/ou d'une roadmap? Quelle est votre approche d'intégration de l'écoconception dans les produits actuellement en développement ? "</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026</p> <p>Nous nous appuyons sur le RGENS : https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/referentiel-general-ecoconception/</p>
<p>Question 29 à 32 :</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 :</p>

<p>Pouvez-vous préciser quels types d'outils d'intelligence artificielle sont autorisés dans le cadre de l'exécution des prestations, notamment pour l'assistance au développement, à la documentation, aux tests, à l'analyse de code, à la recherche utilisateur ou à la production de livrables ?</p> <p>"Quelles sont les exigences attendues en matière de souveraineté, d'hébergement et de localisation des données pour les outils IA utilisés dans le cadre du marché ?</p> <p>En particulier, attendez-vous le recours à des solutions qualifiées SecNumCloud, à des solutions hébergées en France, dans l'Union européenne, ou à tout autre niveau d'exigence spécifique ?"</p> <p>Le titulaire est-il autorisé à mobiliser ses propres outils internes d'intelligence artificielle, sous réserve du respect des exigences de sécurité, de confidentialité, de traçabilité et de protection des données ?</p> <p>Ou l'usage des outils IA doit-il être limité exclusivement aux solutions mises à disposition ou validées par le ministère ?</p> <p>Pouvez-vous préciser les catégories de données pouvant être traitées par des outils IA dans le cadre des prestations : code source, documentation technique, spécifications fonctionnelles, tickets, logs, données anonymisées... ?</p>	<p>Nous suivons le cadre donné par l'Etat, donc tout dépend des sujets traités (souverains ou pas).</p> <p>Le sujet de l'IA est encadré par le CCTP et notamment à l'article 2.6. Utilisation d'outils et agents d'intelligence artificielle. Cela peut varier en fonction des projets et de la sensibilité des données traitées.</p>
<p>Question 35 :</p> <p>Pouvez-vous nous confirmer pourquoi le profil scrum master n'apparaît pas dans l'équipe de développement ?</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026</p> <p>Le profil scrum master est bien présent dans l'annexe profils attendus. Pouvez-vous préciser la question ?</p>
<p>Question 36 et 51 :</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 :</p>

<p>Est-il possible de faire en plus des annexes (CV, exemple de livrables, PAS) une annexe RSE, annexe référence et une annexe description de la plateforme de sourcing ?</p>	<p>Non, la plateforme de sourcing doit être présentée dans le CRT. (vous pouvez néanmoins ajouter des compléments dans les annexes)</p>
<p>Question 37 : Confirmez-vous que la police est Arial, taille 12, et non pas taille 9 car cela semble très gros comme taille</p>	<p>Réponse au 8 juin 2026 Oui c'est bien cette taille là.</p>
<p>Question 38 : Bonjour, En cas de groupement, attendez-vous un PAS pour l'ensemble du groupement ou un PAS par membre ?</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 : En cas de groupement, nous attendons un PAS par membre du groupement.</p>
<p>Question 40 et Question 48 : Dans le libellé suivant du CRT Section 2 b) : "Les points forts des experts identifiés : expériences clés, certifications, compétences techniques ou méthodologiques spécifiques" Pouvez-vous confirmer que vous attendez que nous précisions dans cette section les points forts de l'ensemble des profils présentés dans l'annexe CV ?</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 : Oui nous attendons les points forts pour l'ensemble des profils.</p>
<p>Question 41 : Quels types d'habilitations sont demandées sur ce marché ? Pouvez-vous préciser le cadre de cette notion d'habilitation ?</p>	<p>Réponse au 16/06/2026 : Dans le Marché (CCTP), le mot habilitation est évoqué pour la gestion des droits de produits qui sont développés. Le produit doit être conforme au droit d'en connaître afin que les utilisateurs du produit n'accèdent qu'aux données souhaitées. Dans le cadre de réponse, le soumissionnaire doit expliquer comment il gère les habilitations du personnel. Dans l'annexe de sécurité, l'exigence SECU_HOM_004 indique que le soumissionnaire doit se conformer aux différents types de référentiels. Dans ce cadre, le soumissionnaire expliquera sa démarche dans le cadre des référentiels de type HDS, SNDS,</p>

	secret, ... qui demande des habilitations ou d'engagement de confidentialité individuel le cas échéant. Le soumissionnaire présentera les processus adaptés.
<p>Question 42 et 24 : Quelle est la formule exacte de calcul utilisée pour évaluer le critère prix et classer les offres ?</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 : Méthode de la moyenne des offres : (note maximale x prix moyen des offres déposées) / (prix moyen des offres déposées + prix de l'offre notée).</p>
<p>Question 43 : Confirmez-vous que ce sera le montant des 3 scénarios qui sera pris en compte pour la notation du critère prix.</p> <p>Question 44 : Dans le RC, le critère d'évaluation prix concerne-t-il exclusivement le prix TTC contenu dans la cellule F41 de l'onglet Scénarios du BPU, car toutes les UO ne sont pas nommées dans les scenarios.?</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 : Oui</p>
<p>Question 45 : Qu'appellez-vous un produit numérique performant?</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 : Un outil performant : qui atteint efficacement ses objectifs tout en offrant une expérience utilisateur de qualité, une robustesse technique et une valeur métier réelle.</p>
<p>Question 46 : Les activités d'initialisation et de réversibilité concernent le marché entier ou la prise en compte d'un nouveau produit, activable à chaque attribution d'un lot?</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 : Les prestations initialisation/réversibilité pourront être engagées par projet/produit.</p>
<p>Question 47 : MCO : la volumétrie des incidents, les SLA attendus et le périmètre technique sont des informations clés pour obtenir un chiffrage fin. Souhaitez-vous que nous vous propositions des hypothèses ou avez-vous la possibilité de communiquer ces détails?</p>	<p>Réponse au 12 juin 2026 : Ces éléments vont varier en fonction de chaque projet. Le bon de commande sera calibré en fonction du projet en application du CCTP. (voir Article 3.4, spécifiquement concernant les SLA, p55). Nous ne pouvons pas communiquer les détails de chaque produit à ce stade.</p>
<p>Question 49 : Dans la partie relative au Plan d'Assurance Sécurité (PAS), attendez-vous la transmission d'exemples complets issus d'autres organismes publics, ou bien une simple référence accompagnée d'une description du contexte suffit-elle ?</p>	<p>Réponse au 15 juin 2026 : Bien qu'une ou plusieurs références accompagnée d'une description du contexte soit autorisées dans le cadre de l'offre, nous souhaitons de préférence un ou plusieurs exemples de structure de PAS réalisés pour des administrations ou dans des</p>

Le PAS constituent des éléments appartenant à la propriété du client et contiennent des informations sensibles. À ce titre, il nous paraît difficile d'en partager un exemple, même anonymisé.

Question 50 :

Il est attendu dans la section 3 du CRT, de fournir "Un ou plusieurs exemples de PAS réalisés pour des administrations ou dans des contextes réglementés". Pourriez-vous confirmer qu'il s'agit de communiquer une liste de PAS réalisés, et non pas de fournir les PAS en annexe compte tenu du caractère sensible et confidentiel de ces documents.

contextes réglementés anonymisés ou enlevés de certains éléments/contextes pour des raisons de protection du bénéficiaire